

PLAN LUMIÈRE DE FLÉMALLE

«Flémalle, au coeur des lieux de vie»



PHASE I : RECOMMANDATIONS - A. LE DIAGNOSTIC
mai 2013

OBJECTIFS D'UN PLAN LUMIÈRE

Appelé aussi «schéma directeur d'aménagement lumière» (S.D.A.L.), le Plan Lumière d'un territoire peut se définir selon 2 axes principaux :

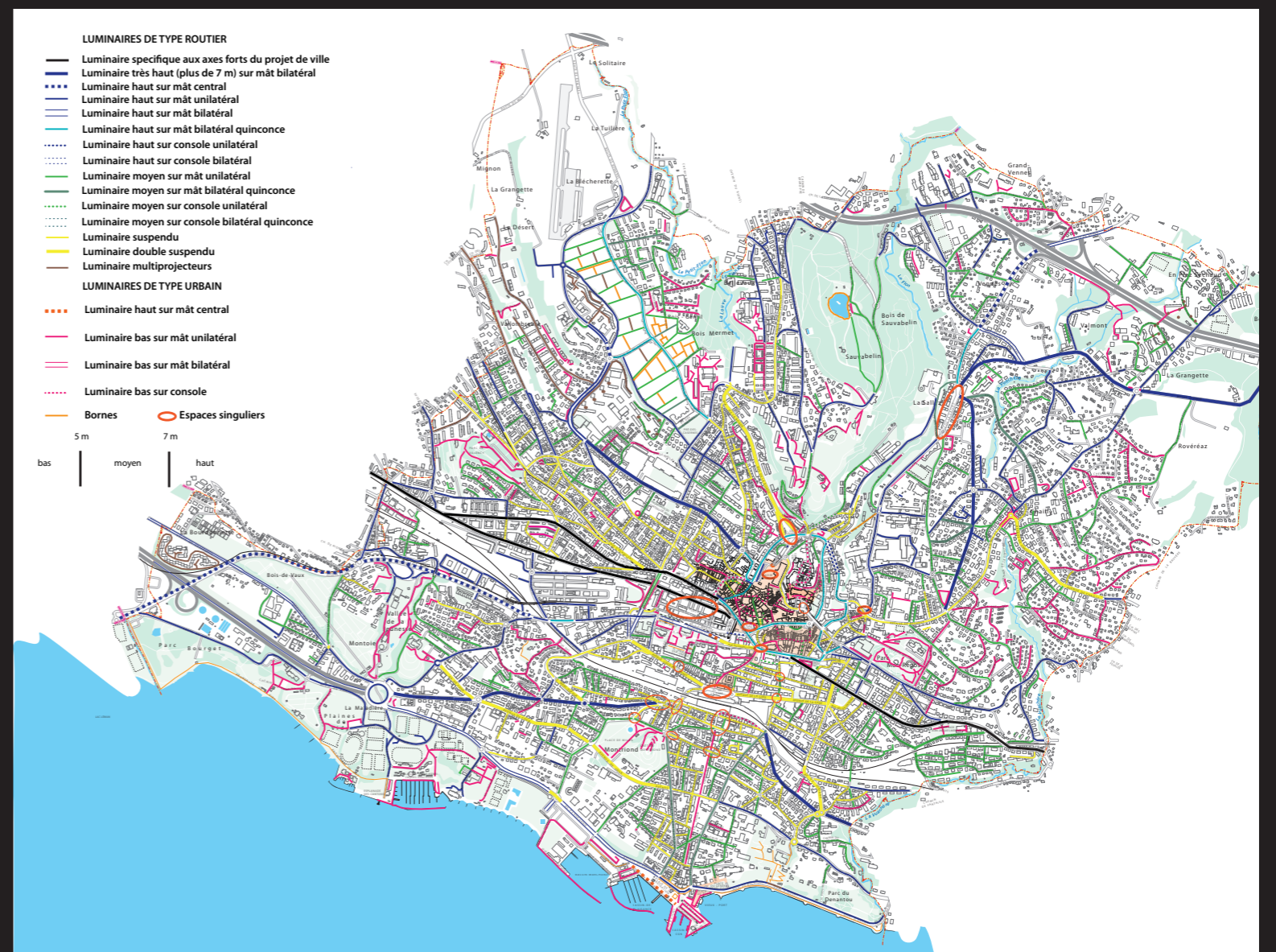
UNE VISION STRATÉGIQUE POUR LA VILLE OU LA COMMUNE

Un Plan Lumière permet, à la fois d'établir un diagnostic détaillé et complet de tout le parc d'éclairage et de mettre en place une programmation concertée et coordonnée des futures opérations lumière, cela, tant pour l'éclairage public que les illuminations. Un tel plan réunit une somme d'informations et de recommandations qui cernent les enjeux techniques, conceptuels, économiques et réglementaires de l'éclairage urbain.

UN PLAN DE GESTION SUR PLUSIEURS ANNÉES

Un Plan Lumière est conçu comme une étude urbanistique « classique » (diagnostic, propositions) mais aussi et surtout comme un futur plan de gestion pour la commune (à moyen et long terme).

Chaque chapitre est donc conçu, de manière pragmatique, comme un outil applicable par les différents services concernés, une fois l'étude terminée.



Cartes «Implantations projetées», Plan Lumière de Lausanne (CH), Radiance35 (2011)



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES D'UN PLAN LUMIÈRE POUR FLÉMALLE

Selon les propres termes des autorités communales, extraits du cahier des charges de ce Plan Lumière, les **objectifs prioritaires** de celui-ci sont :

1. **La valorisation du patrimoine architectural et urbanistique.**
2. **La création d'une scénographie nocturne et l'amélioration de l'ambiance de la Ville.**
3. **La mise en valeur de la structure urbaine et l'amélioration de sa lisibilité, en tenant compte de la caractérisation des espaces publics et de leur usage.**

Notre étude, développée aux pages suivantes, tentera de répondre autant aux objectifs premiers d'un Plan Lumière en général (présentés précédemment) qu'aux besoins spécifiques de Flémalle, alliant le plus finement possible les recommandations d'ordre fonctionnel avec les préconisations scénographiques et stratégiques.

Tout au long du développement de l'étude, nous tâcherons d'avoir en tête les thèmes chers à la commune (cités sous forme de mots-clé ci-dessous) ainsi que la phrase :

«Esquisser une image nocturne, c'est composer, assembler, différencier, rythmer, rehausser ou atténuer, par l'ombre et la lumière, les diverses parties qui font la ville.»

(extrait du cahier des charges de la mission Plan Lumière)

« Confort lumineux des habitants »

« Cadre de vie »

« Geste touristique et culturel »

« Valoriser le patrimoine »

« Aspects fonctionnels »

« Revaloriser l'image »

« Renforcer l'identité et l'image touristique »

« Réflexion sur l'environnement »



Illumination de la Passerelle à Liège (B), Radiance35 (2006)

MÉTHODOLOGIE POUR UN PLAN LUMIÈRE

TRAVAILLER EN CONCERTATION

Un Plan lumière s'élabore en étroite collaboration avec les services publics (urbanisme, travaux, infrastructures,...), les sociétés gestionnaires de réseau ainsi qu'avec toute autre personne ou entité concernée par l'éclairage public. Des réunions bilatérales ou «collégiales» permettent de cerner au mieux les demandes et attentes de chacun. Les études et projets urbains en cours sur le territoire sont analysés et des contacts sont pris avec les architectes ou urbanistes de façon à adapter au mieux le Plan Lumière à la réalité des lieux, actuelle ou future.

Des relevés sur le terrain sont effectués de jour comme de nuit, régulièrement en compagnie de personnes ressources.

Ce travail en concertation permet le développement du Plan Lumière en tant que véritable «outil de gestion» adapté aux besoins spécifiques du territoire et de ses gestionnaires.

TRAVAILLER PAR COUCHES, DU MACRO AU MICRO

La méthodologie employée se base sur une analyse préalable à l'échelle de la ville ou de la commune, c'est-à-dire l'échelle «macro», de façon à constituer une vision globale du territoire dans son ensemble.

Ensuite des «focus» sont réalisés sur des zones plus restreintes (quartiers, voire rues...) ; il s'agit de l'échelle «micro». L'analyse de ces «lieux-types» permet de s'ancrer dans leur réalité et oblige à une confrontation concrète avec la situation existante (type d'habitat, configuration de la voirie, éclairage existant,...). Ces exemples peuvent alors devenir le support de recommandations concrètes et servir de modèles qui pourront ensuite être appliqués à l'ensemble des lieux similaires.

Des allers-retours constants entre les recommandations générales formulées à grande échelle et leur application concrète à petite échelle permet d'affiner de plus en plus la réflexion, la rendant sans cesse plus «juste».

A chacune des échelles, une multitude d'aspects du territoire sont étudiés (paysage, histoire, usages,...) et ce sont toutes ces couches, superposées, qui viendront nourrir la réflexion urbanistique «lumière».

DES RECOMMANDATIONS DE L'ORDRE DE GRANDES INTENTIONS

Les recommandations préconisées par le Plan Lumière dessinent un cadre de grandes intentions qui pourront servir de repères pour de futures études. Il ne s'agit donc pas de projets précis, ni même d'avant-projets mais de recommandations de l'ordre «d'intentions», sous forme de textes, cartes, schémas ou images de références.

APPLIQUER SUR DES AVANT-PROJETS

Après les étapes du «diagnostic» de la situation existante et la formulation des recommandations qui en découlent (qui représentent, toutes deux, le Plan Lumière à proprement-parler), le prolongement idéal de l'étude est l'application concrète de ces recommandations sur différents «avant-projets». Plusieurs (trois, quatre, cinq...) lieux «stratégiques» sont choisis pour marquer le départ de l'application du Plan Lumière. Il s'agit de définir de poser les bases véritables projets, que ce soit en éclairage public ou en illumination.

A. LE DIAGNOSTIC

DÉGAGER UN PORTRAIT NUANCÉ

COMPRENDRE LE TERRITOIRE

- Le lieu, son histoire, sa perception
- Les études ou projets existants ou futurs
- La configuration urbanistique et architecturale

COMPRENDRE LES USAGES

- Les lieux d'activités nocturnes selon les différents «temps» de la nuit
- La marche exploratoire nocturne

COMPRENDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Sources et températures de couleur
- Modèles, hauteurs et implantations
- Mises en lumière
- Impressions lumineuses

PREMIÈRES PISTES (ANALYSE INVENTIVE)

